



# COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### RAPPORT SUR LES COMPTES ET LA GESTION

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 01-06 2023 avec la Municipalité afin de procéder à l'examen approfondi des questions de la commission. À la suite de la séance des compléments d'explications ont été fournies par la Municipalité.

Pour établir son rapport la commission s'est basée sur le Préavis de la Municipalité et le rapport de la Fiduciaire CoFiRev .

Cette dernière effectue annuellement un examen succinct des comptes selon la norme audit suisse 910 Review .

Dans son rapport la Fiduciaire déclare ce qui suit : sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

## Introduction

---

Nous aimerions ici vous rappeler les tâches de la commission. La constitution Vaudoise prévoit que le Conseil Général contrôle la gestion de la commune. Il y a deux moyens permettant ce contrôle soit par le biais de l'interpellation soit par un contrôle périodique par la commission des finances et de gestion. Cela signifie que par ces deux moyens l'autorité délibérante peut s'immiscer dans le domaine de compétence de l'autorité exécutive.

Il convient de retenir que, en principe, la commission est en droit de demander toutes sortes de renseignements à la Municipalité. Elle a un droit d'investigation illimité mais qui doit être conforme aux buts de la commission et non être dicté par la curiosité. La Municipalité est tenue de fournir à la Commission tous les documents et renseignements nécessaires.

## Administration

---

La commune recherche un-e employé-e d'administration pour seconder la greffe. Car la personne qui occupe actuellement ce poste nous quitte.

Déjà évoqué en 2021 une personne supplémentaire à 30% pour assister la greffe actuelle ne nous semble pas raisonnable. Car on a déjà attribué 10% de temps en plus à la greffe actuelle par rapport à sa prédécesseuse, les prestations n'ont pas augmenté et en plus le contrôle des habitants a été déplacé à Aubonne (CHF 1000/mois).



## COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

### COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### RAPPORT SUR LES COMPTES ET LA GESTION

La commission pense qu'avant de chercher une personne il serait opportun de faire une analyse pour se rendre compte si cet engagement est vraiment nécessaire.

## Finances

La situation financière continue d'être saine nous constatons que l'impôt sur le revenu et la fortune en hausse par rapport à 2021 mais inférieur au budget. Par contre l'impôt spécial étranger est nettement supérieur au budget et par rapport à 2022.

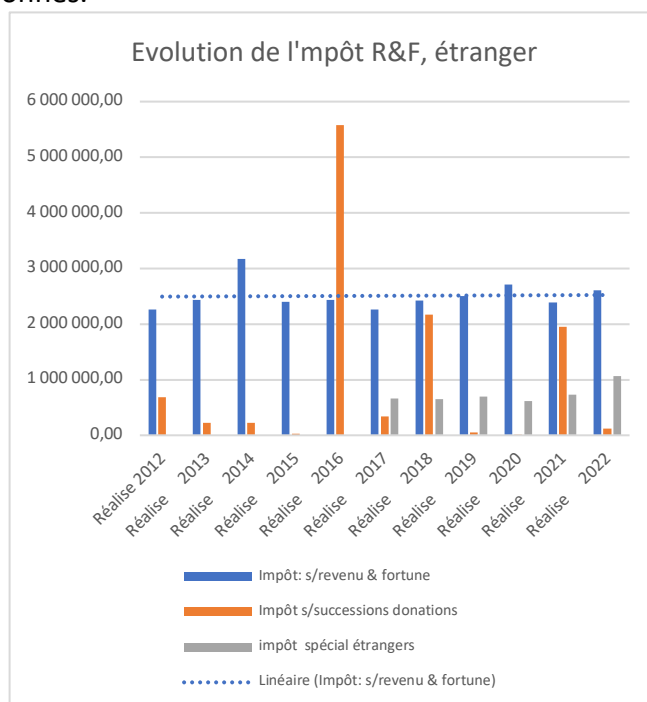
Au niveau des impôts, nous constatons que l'impôt sur le revenu et la fortune (R&F) est resté très stable malgré l'augmentation des habitants. Cela signifie que malgré une augmentation d'environ 75 habitants sur les derniers 10 ans le montant de l'impôt R&F n'a pratiquement pas bougé. Même l'augmentation du taux d'imposition (de 57 à 64) n'a pas changé la donne.

Par contre depuis 2017 l'impôt sur les étrangers (forfait fiscal) a nettement augmenté.

Selon les statistiques vaudoise 7% des contribuables payent 40 % de l'impôt sur le revenu au niveau Cantonal.

De l'autre côté les statistiques nous montrent que 60% des contribuables payent 15% de l'impôt sur le revenu.

Comme dans bien d'autres commune nous observons qu'une grande partie de l'impôt est payé par peu de personnes.





## COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

### COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### RAPPORT SUR LES COMPTES ET LA GESTION

La commission réitère son souhait à savoir que la commune refasse une étude financière avec l'entreprise BDO . Cette étude permet d'avoir une vue réelle sur les finances communales en y intégrant les perspectives. La planification financière permet d'élaborer un tableau de bord d'indicateurs, dont la mise à jour peut être effectuée de manière régulière. C'est un outil stratégique permettant d'anticiper de manière proactive les événements qui affectent la vie d'une commune.

Comme cela a déjà été fait, une présentation pourrait être organisée dans le cadre du Conseil Général .

## Domaine et bâtiments

---

### Vignes

La commission avait remarqué une grande différence entre le budget et le réalisé dans la rubrique vente de la réserve communale. la Municipalité admet que les recettes budgétisées étaient ambitieuses. A noter que l'Auberge a vendu 525 bouteilles.

### Bâtiments

---

En ce qui concerne le Parking les recettes sont en ligne avec le préavis de l'époque. La différence par rapport au budget provient des macarons et paiements pour les parcages dans la commune. La Municipalité prévoit de tout structurer après la fin des travaux de la Grand rue, à savoir pose de panneaux indiquant les tarifs et contrôle avec sanctions.

La Municipalité avait pris note, lors du dernier conseil, de mettre la maison Walters, à disposition de réfugiés Ukrainiens. il semblerait que l'entité cantonale en charge des réfugiés n'ait pas répondu à la commune. Selon la Municipalité, Bougy-Villars n'est pas considéré pour des questions de mobilité (transport public trop restrictif).

Comme nous n'avons pas pu accueillir une famille Ukrainienne, la commission propose, au vu des finances communales favorables, que les recettes de la location de la maison Walters soient mises à disposition de Van For Live (<https://vanforlive.org>). Organisation qui vient en aide en Ukraine aux populations habitant près du front en leur distribution de la nourriture/matériel de première nécessité ainsi que de l'assistance aux personnes vulnérables en situation de crise.



## COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

### COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### RAPPORT SUR LES COMPTES ET LA GESTION

Plusieurs articles parus dans le journal « La Cote » ont relaté l'action courageuse de cette organisation (la Cote 2 mars 2023).

Les locations du refuge intercommunal sont nettement supérieures à celles estimées. Les premières années d'exploitation, le refuge était loué essentiellement entre les mois d'avril et de septembre. Depuis 2022, nous pouvons observer que tous les week-ends de mars, octobre, novembre et décembre étaient bien occupés.

Suite à notre remarque sur le dernier rapport le montant des loyers laissé chez Domicim (gestionnaire de nos immeubles) a été fortement réduit diminuant ainsi le risque.

#### Déchets

---

Le règlement prévoit, selon art 14 du règlement que les taxes peuvent être payées jusqu'au 30 juin. Cette année encore la facture émise indique qu'il faut payer dans les trente jours. Nous avons reçu l'assurance de la Municipalité que la prochaine facture sera adaptée au règlement.

Le compte déchets présente un excédent de recettes de 3961.85. Ce compte doit équilibrer les revenus et les dépenses en raison du principe du pollueur payeur. L'excédent de revenu doit être attribué au fond de réserve affecté. Cette année le montant a été utilisé en partie pour annuler le déficit de l'année dernière et une partie pour alimenter le compte de réserve déchets.

#### Epuration

---

Depuis deux ans nous rendons la Municipalité attentive aux problèmes de la facturation aux habitants. Cette année encore la facture 2022 ne donne pas satisfaction. Si vous la recalculez vous pouvez trouver des chiffres différents par rapport à ce qui se trouve sur la facture. Nous avons enfin reçu une explication. En effet sur la facture le taux appliqué s'affiche avec deux chiffres après la virgule mais en réalité le calcul se fait avec 3 chiffres après la virgule. D'où des différences qui peuvent être importantes. A notre avis Il n'y a aucune raison de calculer avec trois chiffres après la virgule cela n'a pas grand sens surtout si le montant est arrondi après calcul et que les autres chiffres sont à l'unité (m<sup>3</sup> eau, m<sup>2</sup> surface). Nous suggérons dans le futur que le taux appliqué se fasse avec un chiffre après la virgule amplement suffisant pour calculer la facture de l'épuration, en plus la facture en sera d'autant plus lisible.



## COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

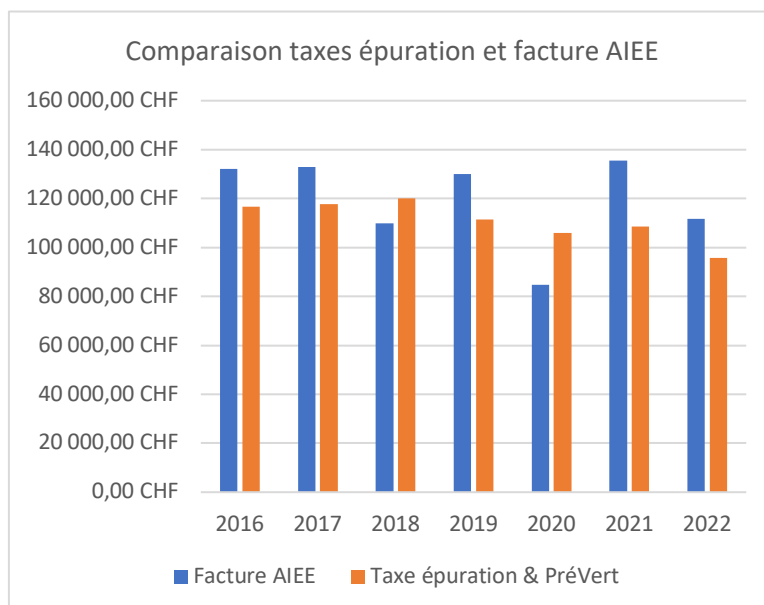
### COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### RAPPORT SUR LES COMPTES ET LA GESTION

Le règlement (art 52) fixe l'affectation des différentes taxes pour l'épuration.

Le produit des taxes annuelles d'entretien est affecté à la couverture des dépenses d'intérêts, d'amortissement et d'entretien du réseau EU et EC.

Le produit des taxes annuelles d'épuration et spéciales est affecté à la couverture des frais qui découlent de l'épuration communale.



On s'aperçoit que les taxes épuration ne couvrent pas la facture de l'AIEE. Le déficit cumulé depuis 2016 se monte à environ CHF 60'000.

Nous demandons à la Municipalité d'adapter les recettes aux dépenses pour avoir un compte, dans la mesure du possible, équilibré. Pour cela la Municipalité a la possibilité d'adapter les prix, dans les limites du règlement.



**COMMUNE DE BOUGY-VILLARS**  
**COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**  
**RAPPORT SUR LES COMPTES ET LA GESTION**

## Conclusion

---

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, vous propose d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

De verser les loyers perçus de la maison Walters à l'association Van For Live.

Pour la commission des Finances et de Gestion

Richard Gerritsen (Président)

Magaret Jacob

Eric Le Royer

Alain Palombini

  
R. GERRITSEN

Eric Le Royer

  
A. Palombini

  
M Jacob